

**DATE DE PUBLICATION : 18 mai 2020**

Le Gouverneur,

Vu le *Code monétaire et financier* et notamment ses articles L. 142-8 et R. 142-20 ;

DECIDE,

À compter du 18 mai 2020 les décisions suivantes portant délégation de pouvoirs sont abrogées :

- Décision du 25 avril 2019 portant délégation de pouvoirs au directeur général des ressources humaines,
- Décision du 5 janvier 2011 portant délégation de pouvoirs directeur général des Opérations,
- Décisions du 2 avril 2019 et du 2 mars 2020 portant délégation de pouvoirs au Secrétaire général,
- Décision du 5 janvier 2011 portant délégation de pouvoirs directeur général des Activités fiduciaires et de Place,
- Décision du 5 janvier 2011 portant délégation de pouvoirs au Contrôleur général,
- Décision du 2 janvier 2019 portant délégation de pouvoirs au *Chief data officer* en charge de la direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage Statistiques,
- Décision du 2 janvier 2019 portant délégation de pouvoirs au directeur général des Statistiques, des Etudes et de l'International,
- Décision du 20 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Chef de Cabinet du Gouverneur.

Fait à Paris, le 18 mai 2020

François VILLEROY DE GALHAU